

La Wallonie prête à réviser l'ordre protocolaire

■ La Flandre veut remonter les ministres régionaux dans la hiérarchie. Les Wallons pas opposés.

Le gouvernement flamand n'en démordra pas. Son ministre-président, Geert Bourgeois (N-VA), a inscrit la révision de l'ordre protocolaire au menu du comité de concertation qui se réunit ce mercredi. Fédéral et Régions vont donc discuter de cette volonté réactivée par le nationaliste il y a trois semaines. Les arguments sont couchés dans une note dont "La Libre" a pu prendre connaissance.

"Les réformes de l'Etat successives ont incontestablement renforcé l'importance et les compétences des entités fédérées, peut-on y lire. La Flandre ne se concentre pas seulement sur les compétences internes, mais également sur leurs dimensions externes et internationales. L'ordre protocolaire doit refléter l'importance accrue des entités fédérées en général et de la Flandre en particulier et ce, dans les affaires tant intérieures qu'étrangères." Le texte, qui servira de base au débat de mercredi, rappelle que la révision de l'ordre protocolaire dont la liste actuelle (lire ci-dessus) n'est "plus adaptée à l'actuelle structure institutionnelle" est inscrite dans l'accord de majorité du gouvernement flamand.

Concrètement, Geert Bourgeois propose cela : situer les ministres-présidents des entités fédérées "au même niveau ou juste en dessous" du Premier ministre (n°6), situer les vice-présidents des entités fédérées "au même niveau

ou juste en dessous" des vice-Premiers ministres (n°7) et situer les ministres des entités fédérées "au même niveau ou juste en dessous" des ministres fédéraux (n°12). Le projet prévoit en outre une priorité pour les personnes qui représentent à la fois une Région et une Communauté ainsi que pour les personnes élues.

Blocage francophone au fédéral

"Ce n'est pas une priorité pour la Wallonie, assure le cabinet du ministre-président wallon Paul Magnette (PS). Ce dernier accueille toutefois l'idée "comme une adaptation logique à la réalité institutionnelle actuelle". "La Wallonie a proposé une application du principe d'égalité qui fonde notre fédéralisme : les représentants fédérés doivent se trouver aux mêmes niveaux que leurs homologues fédéraux", ajoute le cabinet Magnette. Egalement interrogée par "La Libre", la Région bruxelloise n'a par contre "pas d'avis" à formuler, précise le cabinet du ministre-président Rudi Vervoort. (PS).

Silence radio par contre au fédéral. Le vice-Premier Jan Jambon (N-VA), ministre de l'Intérieur, avait pris une initiative en 2015. Mais tout semble avoir été gelé depuis lors. L'aile néerlandophone du gouvernement est unie derrière cette réforme "mais certaines personnalités francophones ont sans doute peur d'apparaître derrière Paul Magnette", siffle un proche du fédéral. "Peut-être pourrions-nous en discuter lors de la douzième réforme de l'Etat", avait, pour rappel, commenté en novembre 2014 Didier Reynders, actuel ministre des Affaires étrangères et vice-Premier MR.

Mathieu Colley

"Une adaptation logique à la réalité institutionnelle actuelle."

Paul Magnette (PS)
Ministre-président wallon

ORDRE PROTOCOLAIRE Après le Roi et la famille royale

1 Cardinaux



Mgr Joseph De Kesel Mgr Godfried Danneels

2 Doyen du Corps diplomatique, par tradition le nonce apostolique

3 Président du Parlement européen

4 Présidents de la Chambre et du Sénat



Sigfried Bracke Christine Defraigne

5 Président permanent et membres du Conseil européen (chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne)

6 Premier ministre



Charles Michel

7 Vice-premiers ministres

8 Président et membres du Conseil de l'Union européenne

9 Ministre des Affaires étrangères (si invitation de diplomates étrangers)

10 Président de la Commission européenne, Président de l'Assemblée de l'OTAN et Secrétaire général de l'OTAN (alternance au 1^{er} septembre de chaque année)

11 Ministres à portefeuilles internationaux

12 Ministres

13 ... 16

17 Président des Parlements des Communautés, Président du Parlement wallon et Président de la Région Bruxelles-Capitale (suivant âge)

18 Vice-Présidents et membres de la Commission de l'Union européenne

19 Ministres-Présidents des gouvernements des Communautés et Régions (suivant âge)

20 Membres des gouvernements des Communautés et Régions (classés selon leurs Présidents respectifs)